LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG
Ministère de l'Économie

Luxembourg, le 16 novembre 2020

Le Ministre de l'Économie
à
Monsieur le Ministre aux
Relations avec le Parlement

L-2450 LUXEMBOURG

REÇU
Par Alff Christian , 10:51, 17/11/2020

Réf. : QP2844-02/SW-rg

Objet: **Question parlementaire n°2844 du 16 septembre 2020 de Messieurs les Députés Marc Baum et David Wagner**

J'ai l'honneur de vous transmettre ci-joint la réponse commune à la question parlementaire reprise sous rubrique.

Pour le Ministre de l'Économie

Tom Theves
Premier Conseiller de gouvernement

Dossier suivi par : Stéphanie Wagemans, tél : 247-88425 ; email : stephanie.wagemans@eco.etat.lu

126-000010-20040525-FR

19-21, boulevard Royal
L-2449 Luxembourg
TVA LU 158 52 112

Tél. (+352) 247-82478
Fax (+352) 46 04 48
IBLC 158 52 112

Adresse postale:
L-2914 Luxembourg

info@eco.public.lu
www.gouvernement.lu/meco
www.luxembourg.lu

Réponse commune du ministre de l'Économie, Franz Fayot, de la ministre de l'Environnement, du Climat et du Développement durable, Carole Dieschbourg, du ministre des Finances, Pierre Gramegna, et du ministre du Travail, de l'Emploi et de l'Économie sociale et solidaire, Dan Kersch, à la question parlementaire N°2844 des honorables députés David Wagner et Marc Baum au sujet des aides directes et indirectes octroyées au groupe ArcelorMittal

1) Tableau reprenant les aides octroyées par le ministère de l'Économie au groupe ArcelorMittal du 1er janvier 2020 au 1er septembre 2020 :

	Intitulé de l'aide	**Base légale**	**Aide octroyée en 2020 (jusqu'au 1er septembre)**
ArcelorMittal Belval et Differdange S.A.	Aide aux entreprises exerçant des activités dans des secteurs et sous-secteurs considérés comme exposés à un risque significatif de fuite de carbone en raison des coûts liés au système d'échange de quotas d'émission de gaz à effet de serre dans l'Union européenne répercutés sur les prix de l'électricité	Subvention en capital au titre de la loi du 1er août 2018 instaurant un régime d'aide dans le contexte du système d'échange de quotas d'émission de gaz à effet de serre après 2012	9.172.533 EUR
ArcelorMittal Belval et Differdange S.A.	Aide aux investissements dans des mesures d'efficacité énergétique	Subvention en capital au titre de la loi du 15 décembre 2017 relative à un régime d'aides à la protection de l'environnement	2.478.996 EUR
ArcelorMittal Belval et Differdange S.A.	Aide aux investissements dans des mesures d'efficacité énergétique	Subvention en capital au titre de la loi du 15 décembre 2017 relative à un régime d'aides à la protection de l'environnement	1.235.437,92 EUR

2) Il n'y a actuellement pas de demande pour une aide étatique du groupe ArcelorMittal ou une entité appartenant au groupe ArcelorMittal en cours de traitement au ministère de l'Économie

3) L'Etat n'a pas émis de garantie en faveur d'un prêt bancaire octroyé au groupe ArcelorMittal ou à une entité affiliée en vertu du régime de garantie étatique instauré par la loi du 18 avril 2020.

4) Selon les informations dont disposent les ministres compétents, ArcelorMittal n'a pas eu recours aux services de la SNCI.

ArcelorMittal ne dispose d'aucune police d'assurance auprès de l'Office du Ducroire (ODL).

Le 15 juillet 2020, dans le contexte de la crise provoquée par le Covid-19, le gouvernement a autorisé l'ODL à mettre en place un mécanisme de réassurance pour les assureurs-crédit privés actifs au Luxembourg applicable à tous les assurés luxembourgeois. Les assurances-crédit souscrites le cas échéant par ArcelorMittal auprès d'assureurs-crédits privés, comme toutes les polices d'assurance-crédit souscrites par une société luxembourgeoise, sont réassurées dans le cadre d'un accord de réassurance conclu entre l'ODL et les assureurs-crédits privés actifs au Luxembourg.

5) En se basant sur le cumul des décomptes disponibles à l'ADEM au 15 octobre 2020, le nombre total des salariés du groupe ArcelorMittal au Luxembourg inscrits au chômage partiel depuis le 18 mars 2020 est de 7.836.

6) En se basant sur les décomptes disponibles à l'ADEM au 15 octobre 2020, le montant total dépensé par le Fonds pour l'Emploi pour le versement des indemnités de chômage partiel en faveur du groupe ArcelorMittal au Luxembourg est de 6.022.793,19 EUR depuis le 18 mars 2020.

7) Départs en préretraite des salariés de ArcelorMittal Luxembourg de 2007 à 2020 :
   - Total de 2020 salariés dont :
     - 824 salariés en préretraite pour travail posté
     - 1026 salariés en préretraite ajustement
     - 170 salariés en préretraite solidarité

Départs en préretraite des salariés de ArcelorMittal Bissen&Bettembourg de 2007 à 2020 :
   - Total de 187 salariés dont :
     - 82 salariés en préretraite pour travail posté
     - 94 salariés en préretraite ajustement
     - 11 salariés en préretraite solidarité

8) Le total des dépenses effectuées par le Fonds pour l'Emploi depuis 2007 jusqu'à 2019 pour prendre en charge les indemnités de préretraite versées aux salariés d'ArcelorMittal Luxembourg s'élève à 298.291.499,94€.

Il y a lieu de noter que les chiffres pour l'année 2020 ne sont pas encore disponibles.

9) Situation au 30 avril 2020 (date du dernier cycle de conformité achevé):

	ArcelorMittal Belval	ArcelorMittal Differdange	ArcelorMittal Rodange	ArcelorMittal Schifflange	ArcelorMittal Dudelange*
Années	2008-2019	2008-2019	2013-2019	2008-2012	2013-2018
Quotas alloués	**1'380'899**	**1'728'811**	**156'701****	**324'443**	**127'519**
Tonnes de CO_2 émises (=quotas restitués)	**1'594'821**	**1'817'936**	**138'784**	**245'390**	**173'420**
Surplus/ carence	**-213'922**	**-89'125**	**17'917**	**79'053**	**-45'901**

*depuis 2019 Liberty Liège-Dudelange
**quotas 2019 non encore alloués

10) Situation au 12 novembre 2020 : 22'422'231 quotas ont été alloués par l'Etat luxembourgeois aux installations ETS pour la période 2008-2020.

	ArcelorMittal Belval	ArcelorMittal Differdange	ArcelorMittal Rodange	ArcelorMittal Schifflange	ArcelorMittal Dudelange*
Années d'allocation	2008-2020	2008-2020	2013-2020	2008-2012	2013-2018
Quotas alloués	1'514'846	1'860'831	156'701	324'443	127519
Part des quotas totaux allouée à ArcelorMittal	6,76 %	8,30 %	0,70 %	1,45 %	**0,57 %**
	17,20 %				

*depuis 2019 Liberty Liège-Dudelange

11) Selon l'article 110 du règlement (UE) No 389/2013 de la Commission du 2 mai 2013 établissant un registre de l'Union, les informations sur les transactions dans le registre sont confidentielles et ne peuvent être diffusées.